



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**DD 92**

**N° Spécial**

**27 Avril 2018**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial Agence Régionale de Santé – DD92**

**du 27 Avril 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
N° 2018-185	18.04.2018	Arrêté portant agrément d'une Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée Unipersonnelle de Diététicienne	3
ARS-DD92-OAPS N° 2018-186	11.04.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA	4
ARS-DT92-OAPS N° 2018-187	11.04.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation initiale	6
ARS-DT92-OAPS N° 2018-188	11.04.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA	8

**Arrêté n° 2018-185 portant agrément d'une Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée Unipersonnelle de Diététicienne**

VU le livre III de la quatrième partie du Code de la Santé Publique et notamment l'article R4381-10 ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU l'arrêté n° DS-2018/006 du 19 février 2018 portant délégation de signature de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;

VU les documents reçus par courrier postal le 5 avril 2018, transmis par l'associée unique Madame Pauline BENAROCH, chargée du dossier relatif à la création de la société d'exercice libéral par actions simplifiée unipersonnelle « PAULINE BENAROCH DIETETICIENNE » ;

**CONSIDERANT** que les conditions énumérées par l'article R4381-10 du Code de la Santé Publique sont remplies,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – La société d'exercice libéral par actions simplifiée unipersonnelle « PAULINE BENAROCH DIETETICIENNE » sise 156 boulevard Pereire – 75017 PARIS est agréée sous le numéro 2018/DDD92/01.

**ARTICLE 2** – La société d'exercice libéral par actions simplifiée unipersonnelle « PAULINE BENAROCH DIETETICIENNE » agréée sous le numéro 2018/DD92/01 est dédiée exclusivement à l'exercice de la profession de Diététicienne.

La diététicienne exerçant au sein de cette société est Madame Pauline BENAROCH.

**ARTICLE 3** – Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 4** – Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nanterre, le 18 avril 2018

Pour le Directeur Général de  
l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Déléguée Départementale  
des Hauts-de-Seine,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-186 du 11/04/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation  
d'Aides-Soignants du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue  
GRETA**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2014/193 du 6 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue est arrêtée comme suit :

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;**

**Le Directeur de l'institut :**

Monsieur Martial ATTIAS

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur David ADAM

Suppléant : Madame Elise VIEN

**L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Fatiha GUESSOUM

Suppléant : Madame Dominique MARECHAL

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Laurence BOCCARA

Suppléant : Madame Fanny GREMILLON

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;**

**Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Noëlle DALE

Suppléant : Madame Eveline PAGANG

Titulaire : Madame Sophie NGOTENI

Suppléant : Madame Cassandra BERTELE

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Gustave EIFFEL de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 11 avril 2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DT92/OAPS N° 2018-187 du 11/04/2018**  
**portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation**  
**d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison,**  
**formation initiale**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation initiale, est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant,**  
**Président ;**

**Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou son**  
**représentant :**  
Monsieur Martial ATTIAS

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :**  
Titulaire : Monsieur David ADAM  
Suppléant : Madame Elise VIEN

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses**  
**pairs ou son suppléant :**  
Titulaire : Madame Isabelle SAINT-GEORGES

**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :**

Titulaire : Madame Sylvie BARE  
Suppléant : Madame Sylvie TRAHARD

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :**

Titulaire : Madame Sophie GRAFEILLE  
Suppléant : Madame Alice RENON

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Nada ABDELDAYM  
Suppléant : Madame Margot RUEL  
Titulaire : Madame Camille GARNIER  
Suppléant : Madame Laura TOME

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave EIFFEL de RUEIL-MALMAISON, formation initiale est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 11 avril 2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DT92/OAPS N° 2018-188 du 11/04/2018**  
**portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation**  
**d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison,**  
**formation continue GRETA**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA, est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président ;**

**Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou son représentant :**  
Monsieur Martial ATTIAS

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :**  
Titulaire : Monsieur David ADAM  
Suppléant : Madame Elise VIEN

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :**  
Titulaire : Madame Dominique MARECHAL  
Suppléant : Madame Fatiha GUESSOUM



**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :**

Titulaire : Madame Sylvie BARE  
Suppléant : Madame Sylvie TRAHARD

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :**

Titulaire : Madame Sophie GRAFEILLE  
Suppléant : Madame Alice RENON

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Anna MAC LEAN  
Suppléant : Madame Chloé HERITEAU

Titulaire : Madame Camélia ZIANI  
Suppléant : Madame Céline APRIOU

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave EIFFEL de RUEIL-MALMAISON, formation continue GRETA est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 11 avril 2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Monique REVELLI

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>